

**- CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018 -
- COMPTE RENDU -**

PRESENTS :

Rodrigue DESMET – Antonio DA SILVA – Chantal NYS – Patrick BOSSUT – Thérèse-Marie COUVREUR – Michel PETILLON – Annick CASTELEIN – Thibault TELLIER – Anne THOREZ – Peggy ROBERT – Réjane CASTEL – Rose-Marie BUCHET – Dany DELBECQUE – Colette DEBEUF – Claudie RIUS – Laurent WINDELS – Vincent LEDOUX – Thierry MITTENAERE – Natalie CARDON – Xavier DUQUESNE – Mustapha GUIROUS – Franck GILME – Fernando ROCHA – Jaquelina FONSECA – Louis COSYN – Patrick VANDAMME – Jean-Luc WABANT – Eric ZAJDA

PROCURATIONS :

Claudine ZAHM donne procuration à Chantal NYS
Jean-Valéry MONVOISIN donne procuration à Antonio DA SILVA
Vincent LEDOUX donne procuration à Rodrigue DESMET pour les points allant de 1.04 à 1.17
Mustapha GUIROUS donne procuration à Thierry MITTENAERE
Alexandra COUSTY donne procuration à Annick CASTELEIN
Jonathan GLIBERT donne procuration à Jaquelina FONSECA

ABSENTE :

Jeannique VANDEWIELE

SECRETAIRE :

Louis COSYN

Présentation de l'éphéméride

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2017

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2018

1.01- PERSONNEL MUNICIPAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION

Après débat a été adoptée la délibération sur l'actualisation du tableau des effectifs du personnel municipal.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.02- TARIFICATION MUNICIPALE – ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – ACTUALISATION

Après débat a été adoptée la délibération sur la nouvelle tarification de l'école de musique avec prise d'effet au 27/08/2018 selon le tableau repris ci-après :

**TARIFICATION ACTIVITES ECOLE DE MUSIQUE
Prise d'effet au 27/08/2018**

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL CAF	CONTRIBUTION ANNUELLE		ENSEMBLES MUSICAUX <i>(ensemble vocal adulte, ensemble vocal enfant et Brass Band)</i>		ACTIVITES PONCTUELLES		LOCATION INSTRUMENT
	RONCQUOIS <i>(1) (2)</i>	EXTERIEUR <i>(1) (3)</i>	RONCQUOIS <i>(2) (4)</i>	EXTERIEUR <i>(3) (4)</i>	RONCQUOIS	ELEVE inscrit à l'école de musique	
1 Moins de 400 €	80 €	240 €	20 €	60 €	10 € la semaine	Gratuité	Gratuité
2 De 400 € à moins de 640 €	115 €	345 €	25 €	75 €	15 € la semaine		
3 De 640 € à moins de 860 €	150 €	450 €	30 €	90 €	20 € la semaine		
4 De 860 € à moins de 1 150 €	185 €	555 €	40 €	120 €	25 € la semaine		
5 De 1 150 € à moins de 1 500 €	210 €	630 €	50 €	150 €	30 € la semaine		
6 A partir de 1 500 €	220 €	660 €	60 €	180 €	35 € la semaine		

(1) Pratique d'un 2^{ème} instrument : réduction de 50 % sur la 2^{ème} contribution annuelle

(2) Elève roncuois inscrit dans une association musicale roncuoise : réduction de 50 % sur la contribution annuelle

(3) Elève non-roncuois inscrit dans une association musicale roncuoise : application du plein tarif roncuois (selon le quotient familial)

(4) Participation à un ensemble musical en plus du cursus (solfège+instrument+pratique collective) : pas de contribution supplémentaire

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.03- COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017

Présentation du compte administratif 2017. Après débat la délibération a été adoptée.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.4- COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017

Présentation du compte de gestion 2017. Après débat la délibération a été adoptée.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.05- AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2017

Présentation de l'affectation de l'excédent de l'exercice 2017. Après débat la délibération a été adoptée.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.06- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

Présentation du budget supplémentaire 2018. Après débat la délibération a été adoptée.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.07- ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – CONVENTION DE FINANCEMENT DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SCIC KALÉIDE – CONSOLIDATION DES COMPTES POUR LA PERIODE DU 01.01.2017 AU 31.12.2017 – AVENANT N° 11

Après débat a été adoptée la délibération sur la consolidation du financement municipal définitif : 636 997 € (période du 01.01.2017 au 31.12.2017 -reversement au profit de la Ville du résultat excédentaire de 113 003 €). Autorisation a été donnée à Monsieur le Maire à signer l'avenant 11 à la convention de financement des Obligations de Service Public.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.08- ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – CONVENTION DE FINANCEMENT DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SCIC KALÉIDE – VERSEMENT PROVISIONNEL POUR 2018 – DERNIER ACOMPTÉ – AVENANT N° 12

Après débat a été adoptée la délibération sur le financement municipal définitif à hauteur de 740 000 € (période du 01.01.2018 au 31.12.2018 - solde de 200 000 € versé durant la 1ère quinzaine du mois de juillet). Autorisation a été donnée à Monsieur le Maire à signer l'avenant 12 à la convention de financement des Obligations de Service Public.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.09- CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES – AVENANT N° 3

Après débat a été adoptée la délibération. Autorisation est donnée à Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 autorisant le versement de régularisation au titre de 2017 de la Ville de Tourcoing à la Ville de Roncq pour un montant de 101 542,93 €.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.10- ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT – FINANCEMENT MUNICIPAL – DEFINITION DES FORFAITS 2018

Après débat a été adoptée la délibération sur les forfaits « consolidés » pour 2018 :

Forfait maternel*	1.374,76 €/enfant (1.285,76 € en 2017)
Forfait primaire*	589,46 €/enfant (599,20 €/enfant en 2017)
*élèves domiciliés à Roncq	
Elève relevant de l'accord intercommunal	Forfait de 184 €/enfant (inchangé)
Elève sans accord intercommunal	Aucune participation communale

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.11- SUBVENTIONNEMENT 2018 AUX ASSOCIATIONS

Après débat a été adoptée la délibération sur le 2ème versement du subventionnement 2018 aux associations incluant la consolidation des frais de déplacements et de formation de l'année 2017.

LES DELIBERATIONS SONT CONSULTABLES AU SECRETARIAT GENERAL AUX HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

ASSOCIATIONS VILLE	SUBVENTIONNEMENT 2017							SUBVENTIONNEMENT 2018					
	Subvention de fonction- nement (a)	Provision déplacements et formations (b)	Total Subvention (c)=(a)+(b)	Déplace- ments des athlètes réalisés (d)	Formations des bénévoles réalisées (e)	Total des déplace-ments et formations réalisés (f)=(d)+(e)	Consoli- dation acomptes déplace- ments & formations 2017 (g)=(b)-(f)	Subvention demandée (h)	Proposition de subvention (i)	1er versement (CM 18/02/2018) (j)	2ème versement théorique (CM 25/06/2018) (k)	Acompte déplace- ments & formations 2018 dont consoli- dation 2017 (l)=(b)-(g)	Total subvention- nement (m)= (i)+(l)
ACPG-CATM	400,00 €	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €	400,00 €	0,00 €	400,00 €	0,00 €	400,00 €
AIKIDO	0,00 €	1 180,00 €	1 180,00 €	0,00 €	1 180,00 €	1 180,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 180,00 €	1 180,00 €
AMICALE DU PERSONNEL	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
ARTS PLASTIQUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
PECHEURS A LA LIGNE	700,00 €	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	700,00 €	700,00 €	0,00 €	700,00 €	0,00 €	700,00 €
BLEUETS TWIRLING BATONS	3 000,00 €	955,00 €	3 955,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	955,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
BMX CLUB	4 000,00 €	2 824,00 €	6 824,00 €	1 689,00 €	100,00 €	1 789,00 €	1 035,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	1 789,00 €	5 789,00 €
CHORALE SAINT- ROCH	200,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €	200,00 €
CINEMA GERARD PHILIPPE	46 000,00 €	0,00 €	46 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 000,00 €	46 000,00 €	46 000,00 €	0,00 €	0,00 €	46 000,00 €
CLUB RONCQUOIS D'HISTOIRE LOCALE	300,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
ESR FOOT	20 000,00 €	3 581,00 €	23 581,00 €	1 596,00 €	1 385,00 €	2 981,00 €	600,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	2 981,00 €	22 981,00 €
HARMNOIE DU BLANC-FOUR	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 500,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
JOGGING AVENTURE RONCQUOISE	1 000,00 €	2 902,00 €	3 902,00 €	3 136,00 €	300,00 €	3 436,00 €	-534,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	3 436,00 €	4 436,00 €

LES DELIBERATIONS SONT CONSULTABLES AU SECRETARIAT GENERAL AUX HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

ASSOCIATIONS VILLE	Subvention de fonctionnement (a)	Provision déplacements et formations (b)	Total Subvention (c)=(a)+(b)	Déplacements des athlètes réalisés (d)	Formations des bénévoles réalisées (e)	Total des déplacements et formations réalisés (f)=(d)+(e)	Consolidation acomptes déplacements & formations 2017 (g)=(b)-(f)	Subvention demandée (h)	Proposition de subvention (i)	1er versement (CM 18/02/2018) (j)	2ème versement théorique (CM 25/06/2018) (k)	Acompte déplacements & formations 2018 dont consolidation 2017 (l)=(b)-(g)	Total subventionnement (m)= (i)+(l)
JUDO CLUB DE RONCQ	3 000,00 €	274,00 €	3 274,00 €	163,00 €	0,00 €	163,00 €	111,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	163,00 €	3 163,00 €
LA BOULE FERREE	0,00 €	497,00 €	497,00 €	222,00 €	0,00 €	222,00 €	275,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	222,00 €	222,00 €
LA JEANNE D'ARC	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
LA PHILHARMONIE	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
LES FRANCS ARCHERS DE RONCQ	1 000,00 €	235,00 €	1 235,00 €	269,00 €	100,00 €	369,00 €	-134,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €	369,00 €	1 369,00 €
RONCQ TODMORDEN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	1 600,00 €
TENNIS CLUB DE RONCQ ⁽¹⁾	10 000,00 €	84,00 €	10 084,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	84,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
THEATRE MANDRAGORE	300,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €
ULJAP RONCQ	20 000,00 €	2 256,00 €	22 256,00 €	2 069,00 €	0,00 €	2 069,00 €	187,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €	2 069,00 €	22 069,00 €
ULTRA SPORT BASKET RONCQ	9 000,00 €	1 815,00 €	10 815,00 €	2 306,00 €	519,00 €	2 825,00 €	-1 010,00 €	13 000,00 €	9 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €	2 825,00 €	11 825,00 €
UNC-AFN	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
UNION SPORTIVE RONCQ NATATION	4 000,00 €	274,00 €	4 274,00 €	150,00 €	0,00 €	150,00 €	124,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	150,00 €	4 150,00 €
UNION SPORTIVE RONCQUOISE GYMNASTIQUE	15 000,00 €	407,00 €	15 407,00 €	389,00 €	0,00 €	389,00 €	18,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	8 000,00 €	7 000,00 €	389,00 €	15 389,00 €

LES DELIBERATIONS SONT CONSULTABLES AU SECRETARIAT GENERAL AUX HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

ASSOCIATIONS VILLE	Subvention de fonctionnement (a)	Provision déplacements et formations (b)	Total Subvention (c)=(a)+(b)	Déplacements des athlètes réalisés (d)	Formations des bénévoles réalisées (e)	Total des déplacements et formations réalisés (f)=(d)+(e)	Consolidation acomptes déplacements & formations 2017 (g)=(b)-(f)	Subvention demandée (h)	Proposition de subvention (i)	1er versement (CM 18/02/2018) (j)	2ème versement théorique (CM 25/06/2018) (k)	Acompte déplacements & formations 2018 dont consolidation 2017 (l)=(b)-(g)	Total subventionnement (m)= (i)+(l)
VOLLEY BALL DE RONCQ	5 000,00 €	935,00 €	5 935,00 €	308,00 €	420,00 €	728,00 €	207,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	728,00 €	5 728,00 €
GON	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
RONCQ SELINKEGNY ⁽²⁾	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
AMICALE LAIQUE DU BLANC-FOUR	700,00 €	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	700,00 €	700,00 €	0,00 €	700,00 €	0,00 €	700,00 €
APE PAULINE KERGOMARD	300,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €
APEL BREL PICASSO	300,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €
TOTAL	172 200,00 €	18 219,00 €	190 419,00 €	12 297,00 €	4 004,00 €	16 301,00 €	1 918,00 €	202 000,00 €	177 000,00 €	101 500,00 €	75 500,00 €	16 301,00 €	193 301,00 €

91 801,00 €

⁽¹⁾ Justificatifs de déplacements et/ou de formations non parvenus à ce jour

⁽²⁾ Projet sur 2018-2019 : 3 000 € seront proposés en 2019

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.12- REGLEMENT INTERIEUR DES CIMETIERES DE LA VILLE DE RONCQ – MODIFICATION

Après débat a été adoptée la délibération sur les modifications apportées au règlement intérieur.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.13- REHABILITATION DE LA COUREE « SENTIER PELLEGRIN » – CESSION GRATUITE DU CHEMIN D'ACCES AU PROFIT DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL)

Après débat a été adoptée la délibération sur la cession gratuite à la MEL des parcelles AB 5 – AB 519 – AB 447 – AB 26 – AB 504 et B 5625 partie. Autorisation a été donnée à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation du dossier.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.14- AMÉNAGEMENT DU SITE ACTIVAL II – CONCESSION DE SERVITUDE : AN 152P – AJUSTEMENT DES SURFACES CÉDÉES : AN 150P ET 152P

Après débat a été adoptée la délibération visant à consentir à titre gratuit au profit de Vilogia une servitude de vue et de passage sur le fonds cadastré AN 152 pour une superficie de 28 m² restant appartenir à la Ville et d'approuver les corrections de surface cédées concernant les parcelles AN 150p (1 161 m²) et AN 152p (78 m²). Autorisation est donnée à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation du dossier.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.15- VALORISATION D'ACTIFS MUNICIPAUX – CESSION DE L'IMMEUBLE 1 RUE DU POLE NORD

Après débat a été adoptée la délibération visant à approuver la cession de l'immeuble 1 rue du Pôle Nord à Monsieur Roberto BRIGNONE au prix de 80 000,00 € (parcelles AL 329 de 63 m² (partie bâtie) et AL 330 de 62 m² (partie jardin à l'arrière de la maison)). Autorisation a été donnée à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation du dossier étant précisé que les frais d'acte et d'agence sont à la charge de l'acquéreur.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.16- VALORISATION D'ACTIFS MUNICIPAUX – ANCIENNE ÉCOLE LOUIS PERGAUD – 377 RUE DE LILLE – CESSION IMMOBILIÈRE

Après débat a été adoptée la délibération visant à approuver la conclusion de la promesse de vente synallagmatique avec charge d'intérêt général pour la réalisation d'un programme immobilier à destination de séniors à haute valeur environnementale et architecturale sur le site de l'ancienne école Louis Pergaud au profit de NOTRE LOGIS pour la somme de 1 500 000.00 € et à autoriser la cession. Autorisation a été donnée à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation du dossier.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.17- RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Présentation du rapport annuel de la commission d'accessibilité – année 2017.

-PAS D'OBSERVATIONS DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE-

=> Métropole Européenne de Lille (MEL) : rapport annuel de dépenses par territoire 2016

=> Métropole Européenne de Lille (MEL) : rapport annuel de développement durable 2016

=> Métropole Européenne de Lille (MEL) : bilan annuel 2017 du programme local de prévention des déchets

=> Véolia : rapport annuel d'exploitation – bilan 2017

Arrêté/Décision du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis sa dernière séance du 19 février 2018 : 61